



Principe de l'action de secours

L'action de secours doit permettre :

- Soustraire la victime à la cause.
- Lutter contre la détresse vitale.
- Si la victime ne présente pas de détresse vitale, appliquer la CAT devant une victime qui présente un malaise ou une aggravation de la maladie.

La conduite à tenir

Lutter contre la détresse vitale

Si la victime ne respire pas ou plus ou si elle présente une respiration agonique (gasps), appliquer la conduite à tenir devant une victime en arrêt cardiaque.

- Si la victime est consciente et présente une détresse respiratoire (souffle court, sifflements à l'expiration, œdèmes des voies respiratoires), appliquer la conduite à tenir devant une détresse respiratoire (position assise ou demi-assise, oxygène si nécessaire).
- Si la victime est consciente et présente une détresse circulatoire (chute de la tension artérielle, pouls rapide et difficile à percevoir), appliquer la conduite à tenir devant une détresse circulatoire (position strictement horizontale, oxygène si nécessaire).
- Si la victime possède un traitement pour lutter contre les réactions allergiques graves (auto-injecteur d'adrénaline - AIA) :
 - Administrer à la demande de la victime ou du médecin régulateur le traitement qui lui a été prescrit,
 - Demander un avis médical immédiatement et appliquer les consignes,
 - Surveiller la victime.

En l'absence d'amélioration ou en cas de récurrence dans les 10 à 15 minutes qui suivent la première injection, une deuxième injection à l'aide de l'auto-injecteur peut être réalisée. Si possible, demander un nouvel avis au médecin régulateur.

La victime ne présente pas de détresse vitale (réaction allergique)

- Appliquer la conduite à tenir devant une victime présentant un malaise ou une aggravation de maladie.
- Demander un avis médical et respecter les consignes.

Le médecin régulateur peut, même en l'absence de détresse vitale, demander qu'une auto-injection d'adrénaline soit réalisée.